



---

**C P I C**

# **RAPPORT ADMINISTRATIF**

## **2022**

**C**aisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • CH-1204 GENÈVE

Tél.: +41 22 310 5920

e-mail: [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch) • internet: [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch)



# FONDATION PRIVÉE CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Rapport administratif du Conseil de Fondation  
Exercice 2022

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ .....</b>	<b>9</b>
	1 Bilan de l'année écoulée .....	9
	2 Dossiers suivis tout au long de l'année .....	11
<b>III.</b>	<b>RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE .....</b>	<b>13</b>
<b>IV.</b>	<b>COMPTES .....</b>	<b>16</b>
	IVa Bilan .....	16
	IVb Compte d'exploitation .....	17
	IVc Annexe.....	19
	IVd Fiche technique de l'immeuble .....	46
<b>V.</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION.....</b>	<b>48</b>
<b>VI.</b>	<b>INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>52</b>



# I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chères et chers bénéficiaires,

## I. 2003 à 2023: 20 ans de la CPIC

Pendant les 20 dernières années, **au-delà des défis économiques** – la période ayant été jalonnée de crises économiques répétées – **et démographiques** – vieillissement de l'effectif des membres CPIC et départs réguliers de bénéficiaires ayant atteint l'âge de 70 ans –, **la CPIC, grâce à son esprit d'innovation, a su offrir à ses bénéficiaires :**

- une **croissance régulière de leur avoir d'épargne** grâce à sa bonne gestion financière et la mise en place de **mesures pour assurer la préservation du capital de retraite** ;
- le **renouvellement de l'effectif des bénéficiaires** de la Caisse grâce à une campagne de communication et de recrutement renforcés.

Concrètement l'évolution de la CPIC a été ponctuée par l'introduction des améliorations suivantes :

### **Gestion de fortune**

Dès 2003, la stratégie d'investissement du **segment croissance en euros (Segment A)** a été adaptée, en un premier temps, dans le but de diversifier les risques, puis, en un deuxième temps, pour limiter le risque de perte de capital global tout en assurant un certain rendement.

En 2005, le **segment conservateur en euros (Segment B)** a été introduit afin de permettre aux bénéficiaires de 55 ans et plus de préserver leur capital avant de partir à la retraite.

En 2009, la CPIC a changé sa **monnaie de référence** en passant du franc suisse à l'**euro** pour tenir compte du fait que la grande majorité de ses bénéficiaires sont domiciliés en zone euro.

En 2011, compte tenu de la volatilité des taux de change qui affecte les bénéficiaires vivant dans des régions autres que la zone euro, un **segment croissance en francs suisses (Segment C)** a été ouvert dès le mois de juin 2011.

Depuis 2016, **le portefeuille A est régulièrement comparé à un groupe de 50 fonds analogues diversifiés de taille significative** (comportant entre 25 % et 35 % d'actions) : sur la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre

2022, il s'est retrouvé en 1<sup>re</sup> position du classement comparatif en termes de performance nette de frais et en deuxième position en termes de risque pris pour réaliser la performance (ratio de Sharpe). Ce niveau de résultat positif n'est, évidemment, pas garanti pour le futur. Le Conseil de Fondation a, cependant, pour objectif le maintien d'un classement comparatif et transparent de bon niveau.

Comparatif de performance du 31.12.2017 au 31.12.2022 :

<https://www.cpic.ch/storage/2023/02/2023-comparatif-2017-2022-F.pdf>

Depuis 2022, avec l'adoption de la **Charte Ethique Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) de la CPIC**, l'application de critères ESG dans la gestion des placements a été renforcée tout en respectant les principes de rendement et de sécurité de ceux-ci.

Par ailleurs, la CPIC s'engage activement comme actionnaire depuis longtemps envers les entreprises par l'intermédiaire des campagnes ESG menées par la fondation Ethos.

Depuis 2022, il est possible de faire une **projection d'épargne individuelle** en utilisant le **calculateur d'épargne** mis à disposition sur le site Internet de la CPIC à la page « Constitution de votre avoir de prévoyance » (voir lien suivant : <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>).

Depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2022, les relevés bancaires trimestriels individuels incluent, en 2<sup>e</sup> page, un graphique de la **performance du compte individuel sur les 10 dernières années**.

### **Elargissement des prestations**

En parallèle à l'évolution de la gestion de fortune, le Conseil de Fondation a élargi la palette de prestations de la CPIC en créant un **système de rente de retraite** entré en vigueur en 2004. Dès 2009, il a été possible de conclure un contrat de rente **en euros** en plus de celles **en francs suisses**. En 2011, le système de rente a été étendu afin de permettre aux bénéficiaires entre 60 et 70 ans, dont l'activité professionnelle s'est réduite, d'opter pour une **rente partielle immédiate sans sortie** de la CPIC.

En 2005, avant même que la législation suisse ne l'impose, la CPIC a permis au partenaire conventionnel d'être reconnu au même titre que le conjoint en complétant la **clause bénéficiaire** d'un **contrat de partenariat CPIC** à signer du vivant des bénéficiaires.

En 2013, afin de faciliter la recherche de bénéficiaires dont les adresses ne sont plus valables ainsi que les ayants droit de bénéficiaire décédé, sans conjoint/partenaire conventionnel ni enfants mineurs et n'ayant pas laissé d'instructions quant à la dévolution de leur capital (pas de clause bénéficiaire), la CPIC a conclu un **contrat avec une société de généalogie**.

## **Communication et renouvellement de l'effectif des bénéficiaires**

Dès 2012, une campagne active et diversifiée a été menée pour **renforcer le dialogue avec la nouvelle génération**. Elle a consisté principalement en l'actualisation du site Internet de la CPIC et en la distribution de la brochure de présentation de la Caisse, en présentiel ainsi que par voie électronique, tant aux étudiants des écoles d'interprétation qu'aux interprètes de tout âge exerçant déjà leur profession sur le marché institutionnel et/ou privé, pour lesquels aussi des réunions en mode virtuel ont été organisées. Grâce à cela, **des résultats encourageants en termes d'adhésion à la CPIC ont été constatés ces dernières années; résultats marqués, en 2022, par un nombre d'adhésions supérieur aux démissions, survenues essentiellement pour des raisons d'âge.**

## **II. Année 2022**

L'année 2022 a été marquée par le retour d'une inflation élevée, perçue, en début d'année, comme résultant encore de goulets d'étranglement post-Covid et donc de nature temporaire, puis, davantage comme un excès de demande par rapport à l'offre. En effet, la politique de relance adoptée du mois de mars 2020 au début de l'année 2022 pour limiter les effets des mesures de confinement a donné lieu au déploiement d'un grand train de mesures fiscales financé par une politique monétaire ultra-accommodante qui a lui-même généré une inflation dès 2021, devenue ensuite anormale.

Cette nouvelle donne a incité les banquiers centraux à modifier abruptement leur politique monétaire qui d'expansive est devenue restrictive. Cela s'est manifesté à travers une série de hausses des taux d'intérêt rapides et élevées dans le but d'endiguer la progression de l'inflation.

Dans ces conditions financières et macro-économiques difficiles, les portefeuilles ont enregistré des performances négatives mais de manière contenue sur l'année 2022.

Le **segment croissance en euros** et le **segment croissance en francs suisses** ont vu leur performance respective baisser, de l'ordre de EUR 11.77% pour l'un et de CHF 15.15% pour l'autre. Le segment conservateur en euros, dont le but est de préserver le capital avant la retraite, a, quant à lui, connu un léger tassement de sa performance de EUR 2.63%. Il a joué son rôle de préservation du capital en 2022, en comparaison avec des portefeuilles conservateurs traditionnels.

Ces résultats, ainsi que ceux des autres années, valident l'approche de la CPIC. La Caisse attribue à ses bénéficiaires l'intégralité de ses résultats après déduction d'un taux de frais modeste. **Les bénéficiaires profitent ainsi d'une gestion prudente, équilibrée et diversifiée.** Même si parfois il y a eu

des années difficiles pour les rendements, les bénéficiaires ont toujours vu leur avoir progresser sur le long terme (voir le site Internet [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch) sous «Gestion financière», «Performance des parts»).

Par ailleurs, la **Charte Ethique Sociale et de Gouvernance (ESG)** de la CPIC permet de renforcer sur le long terme les critères ESG dans la gestion des placements tout en respectant les priorités de rendement et de sécurité de ceux-ci.

En outre, la CPIC s'engage activement depuis des années envers les entreprises comme actionnaire par l'intermédiaire des campagnes ESG menées par la Fondation Ethos. <https://www.cpic.ch/a-notre-sujet/investissements-responsable-social-et-environnement/>

Au cours de l'année 2022, le Conseil de Fondation a continué de mettre l'accent sur le **renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes** pour l'encourager à rejoindre la CPIC, en poursuivant la distribution de la brochure de présentation de la Caisse par voie électronique tant aux étudiants des écoles d'interprétation qu'aux interprètes de tout âge exerçant déjà leur profession sur le marché institutionnel et/ou privé, pour lesquels des réunions en mode virtuel ont été organisées. Des résultats encourageants en termes d'adhésion à la CPIC ont été constatés ces dernières années; résultats marqués, en 2022, par un nombre d'adhésions supérieur aux démissions, survenues essentiellement pour des raisons d'âge.

Le Conseil de Fondation souhaite, par ailleurs, rappeler l'**enjeu d'une épargne régulière**, sur la base tant de contributions des Institutions et Organisations internationales que de versements personnels, **et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle**. L'exemple montre que **l'épargne régulière est récompensée à terme au moment de la retraite, message devant encourager les jeunes interprètes à adhérer à la CPIC dès leur premier contrat. Voir le lien suivant sur le site Internet de la CPIC pour prendre connaissance d'un exemple d'investissement à long terme de l'avoir de prévoyance professionnelle:**

<http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>

Il est rappelé que durant les années où les bénéficiaires ne reçoivent pas de contributions, l'adhésion à la CPIC est maintenue. Les bénéficiaires peuvent en tout temps verser des apports personnels jusqu'à CHF 46'000.- ou EUR 46'000.- par an (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023) pour augmenter leur épargne retraite. N'hésitez pas à consulter le site Internet de la CPIC concernant la constitution de votre avoir de prévoyance et la procédure à suivre pour effectuer des versements personnels:

<http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>



*Finally, the Board of Foundation thanks warmly the Director, M<sup>me</sup> Jacqueline Vicario-Locci as well as the members of the secretariat of the CPIC, M<sup>mes</sup> Anne Mornal and Daniela Zraggen, for their engagement and active support during this year as well as for their precious and effective collaboration.*

*Genève, le 15 mars 2023*

*Jacques-André SCHNEIDER  
Président du Conseil de Fondation*



## II RAPPORT D'ACTIVITÉ

### 1 Bilan de l'année écoulée

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président se sont réunis à diverses reprises, tant par vidéoconférence qu'en présentiel, pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Caisse comptait 2'286 membres. Au cours de l'exercice, la CPIC a enregistré 82 adhésions et 75 sorties, à savoir 1 décès, 2 exclusions prononcées par l'AG de 2022, 4 transferts de droits à pension, 55 sorties pour raison d'âge (dont 36 à 70 ans), 3 démissions avant âge terme, 10 rentes de retraite (dont 1 avec réversion). Ainsi, au 31 décembre 2022, elle comptait 2'283 membres.

A la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2022, le total du bilan atteint EUR 279'686'566.48, dont EUR 278'912'085.92 de capital de prévoyance des bénéficiaires actifs.

Quant aux dépenses :

1. Les dépenses réalisées au titre des **frais généraux directs** se sont élevées à EUR 800'209.83, soit **0.287 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.
2. Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 177'350.98, soit **0.064 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.
3. La commission de gestion des deux banques de la CPIC était de EUR 340'717.91, soit **0.122 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.
4. La commission de gestion négociée à un taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif était de EUR 252'721.91, soit **0.091 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.

Le montant total des **frais de gestion de fortune directs** (postes 2, 3 et 4 ci-dessus) est de EUR 770'790.80, soit **0.277 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.

Le montant total des **frais de gestion de fortune indirects** (frais TER) a été d'EUR 862'278.00, soit **0.310 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.

Par conséquent, le montant total des **frais de gestion fortune directs et indirects** (postes 2, 3 et 4 cités, plus frais TER) a été d'EUR 1'633'068.80 et représente **0.587%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.

Quant aux **dépenses totales de la CPIC** (postes 1, 2, 3 et 4 cités, plus frais TER), ont été d'EUR 2'433'278.63 et représentent **0.874%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.

## Remarque

Le taux de **0.874%** est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies sans but lucratif par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve, de toute évidence, dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais – bien plus élevés – habituellement pratiqués.

La CPIC continue de suivre attentivement et régulièrement les frais de gestion directs et indirects qui lui sont facturés en veillant à ce que les tarifs des prestataires bancaires soient en lien avec la fortune totale sous gestion.

Quant à la valeur de la part «A», elle est passée de EUR 287.63 à EUR 253.79, diminuant ainsi de 11.77%. La valeur de la part «B», est, elle, passée de EUR 159.53 à EUR 155.34, diminuant ainsi de 2.63%. Finalement, la valeur de la part «C» est passée de CHF 133.66 à CHF 113.41, diminuant ainsi de 15.15%.

La Caisse bénéficie toujours de l'exonération fiscale. Les pièces établissant qu'elle remplit les conditions d'octroi de l'exonération sont produites chaque année à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

## **2 Dossiers suivis tout au long de l'année:**

- Suite de la réflexion sur le renouvellement des bénéficiaires de la CPIC: notamment constitution d'un réseau de bénéficiaires, examen des statistiques des entrées/sorties afin de mieux cibler les démarches et discussion sur l'élargissement des moyens de communication en vue du renouvellement générationnel des bénéficiaires.
- Tenue de plusieurs webinaires de présentation de la CPIC adressés essentiellement aux interprètes n'ayant pas encore de prévoyance professionnelle
- Amélioration continue de la présentation du site Internet
- Continuation d'utilisation de nouveaux moyens de communication pour faire connaître la CPIC: entre autre, envoi régulier d'une «brève» par messagerie électronique.
- Suite à l'adoption en 2022 d'une Charte Ethique Social Gouvernance (ESG), discussion avec les gérants de gestion de fortune sur la mise au point d'un rapport annuel relatif aux investissements ESG.
- Discussions sur le renouvellement du Conseil de Fondation.



### III RAPPORT DE GESTION DE FORTUNE 2022

#### Synthèse des performances 2022 des segments A, B et C de la CPIC

Sur l'année 2022, la valeur du segment A (segment croissance en euros) est passée de EUR 287.63 à EUR 253.76, soit une variation annuelle en EUR de -11.77 %. La valeur du segment B (segment conservateur en euros) est passée de EUR 159.53 à EUR 155.34, soit une performance annuelle en EUR de -2.63 %. La valeur du segment C (segment croissance en francs suisses) est passée de CHF 133.66 à CHF 113.41, soit une variation en CHF de -15.15 %.

#### Revue des marchés 2022

L'année 2022 au même titre que l'année 1979 devrait désormais figurer dans les manuels d'histoire économique.

Ce fut tout d'abord l'année du retour marqué d'une inflation élevée, inattendue et persistante. Aux Etats-Unis, cette inflation a atteint 9.1 % en juin (en rythme annuel) alors que l'inflation européenne a atteint 10.6 % en octobre. Du jamais vu depuis 40 ans. Plus important encore, cette inflation était perçue début 2022 comme résultant encore de goulets d'étranglement post-Covid, de nature temporaire. L'inaction des banques centrales semblait dès lors l'attitude la plus prudente, ces dernières ne souhaitant pas affecter le cycle économique. Comprenant que l'inflation reflétait désormais un excès de demande par rapport à l'offre, les banquiers centraux ont soudainement changé leur fusil d'épaule.

Et c'est bien là le deuxième événement: la vitesse et l'ampleur du changement de cap de la Réserve Fédérale américaine d'abord, puis de la Banque d'Angleterre et de la Banque Centrale Européenne plus récemment. Collectivement, nos banquiers centraux se sont lancés dans une série de mesures rapides et surprenantes par leur ampleur pour tenter d'endiguer la progression de l'inflation. Les hausses de taux qui ont d'ailleurs été affublées du surnom de « jumbo hike »: ces hausses ont parfois pu atteindre 75 points de base. Le résultat de ces décisions ne s'est pas fait attendre.

Du point de vue de l'investissement, les taux réels ont bel-et-bien joué un rôle clé, et plus important encore, la vitesse de leur remontée. Les taux réels à 10 ans sont passés de niveaux négatifs aux Etats-Unis (-1.08 %) et en zone Euro (-1.98 %) à des niveaux positifs dans les deux régions,

respectivement +1.57% et +0.29%. La conséquence sur les marchés aura été flagrante: tous les actifs qui ont longtemps bénéficié de ces taux réels négatifs ont fait face à une performance négative en 2022. Les obligations ont souffert comme on ne l'avait plus observé depuis 1979, les grands indices globaux baissant parfois de 15%. Les obligations n'étaient cependant pas les seuls actifs à avoir précédemment profité de la baisse des taux réels: le marché des actions et surtout celui des actions dites «growth» a démontré sa large dépendance à ces taux bas. La remontée des taux a causé une chute des marchés actions, mais pas dans les mêmes proportions pour les actions «value» (-6%) ou «growth» (-29%). Un chiffre permet de résumer l'ampleur de la correction: à la fin de 2022, les actions «growth» ont vu disparaître l'intégralité de leur surperformance sur les actions «value» sur la période 2020-2022. Pour mémoire, cette surperformance, à la fin de 2021, s'établissait à environ +40%.

Ainsi s'achève une parenthèse de trois ans: celle de la politique de relance de 2020 pour limiter les effets des mesures de confinement. Un immense train de mesures fiscales avait été déployé (près de 30% du PIB pour certains pays) et financé à l'aide d'une politique monétaire ultra-accommodante. Ce train de mesures fiscales a finalement généré une inflation anormale qui est aujourd'hui combattue par ces mêmes banques centrales: le serpent se mord la queue! La question est désormais la suivante: quel sera l'ampleur des effets secondaires de ce nouveau traitement?

## **Perspectives 2023**

La suite de l'histoire est liée aux effets secondaires du traitement que les banquiers centraux utilisent pour éliminer l'inflation. La mécanique de leur action est d'une simplicité déconcertante: en augmentant les taux, ils ralentissent le crédit et donc l'activité économique, au point d'affecter l'emploi et de déclencher une hausse du chômage. Le recul de la demande qui s'ensuit met fin aux hausses de prix pratiquées par les entreprises. Ainsi, les banquiers centraux s'efforcent pour détruire l'inflation de créer du chômage: un peu, mais pas trop. Et c'est bien là que se situe le risque pour 2023: les taux réels qui ont connu une normalisation si rapide ne peuvent-ils pas contribuer à créer une période de récession plus dommageable? Si tel était le cas, alors la valorisation des marchés actions et du crédit seraient encore éloignées de leur point bas et l'on pourrait assister en 2023 à de nouvelles baisses.



Cela n'est pas, pour le moment, le scénario dominant. En ce début d'année, le scénario que le marché anticipe est plutôt celui d'un recul de l'inflation accompagné d'une augmentation limitée du chômage: le fameux atterrissage en douceur... Dans un tel contexte, une légère surexposition aux actions et au crédit semble encore raisonnable. Restons prudent: nous sommes loin de conditions très solides, comme celles de l'année 2017 par exemple. En résumé, le scénario principal reste celui d'une récession modérée mais nécessaire et le principal risque qui lui est assorti est celui d'une récession plus marquée.

## IV. COMPTES

### IVa Bilan

<b>ACTIF</b>	<i>Annexe</i>	31.12.2022 <i>EUR</i>	31.12.2021 <i>EUR</i>
Placements		278'966'770.78	313'582'149.03
Liquidités et placements sur le marché monétaire	7.1	9'490'534.90	23'944'479.51
Créances	7.2	21'029.35	1'605.39
Obligations		96'999'432.27	91'778'594.04
Actions		82'640'308.86	101'990'192.02
Parts de fonds de placement		77'428'244.10	85'277'360.35
Immeuble	7.3	11'885'428.29	11'428'534.92
Produits dérivés	6.6	501'793.01	-838'617.20
Compte de régularisation actif	7.4	719'795.70	1'176'023.01
Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
<b>Total de l'actif</b>		<b>279'686'566.48</b>	<b>314'758'172.04</b>

<b>PASSIF</b>	<i>Annexe</i>	31.12.2022 <i>EUR</i>	31.12.2021 <i>EUR</i>
Dettes	7.5	500'140.18	485'021.08
Compte de régularisation passif	7.6	139'196.560	125'269.39
Provisions non techniques		135'143.82	126'484.02
Provisions générales	7.7	135'143.82	126'484.02
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		278'912'085.92	314'021'397.55
Capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	278'912'085.92	314'021'397.55
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	0.00	0.00
<b>Total du passif</b>		<b>279'686'566.48</b>	<b>314'758'172.04</b>

## IVb Compte d'exploitation

	Annexe	01.01-31.12.2022 EUR	01.01-31.12.2021 EUR
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>13'014'503.39</b>	<b>10'695'510.79</b>
Cotisations des salariés		4'206'749.23	3'264'100.90
Contributions de l'employeur		6'396'771.59	4'565'580.04
Cotisations supplémentaires des salariés		2'410'982.57	2'865'829.85
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>1'140'730.46</b>	<b>281'162.68</b>
Apports d'avoirs de retraite et de droits à pension		1'140'730.46	281'162.68
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>14'155'233.85</b>	<b>10'976'673.47</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-11'030'032.76</b>	<b>-7'975'326.06</b>
Autres prestations réglementaires		-276'350.01	-946'400.05
Prestations en capital à la retraite		-10'731'879.40	-6'914'124.61
Prestations en capital au décès		-21'803.35	-114'801.40
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-3'308'996.39</b>	<b>-8'794'905.60</b>
Transferts d'avoirs de retraite et de droits à pension		-3'308'996.39	-8'794'905.60
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-14'339'029.15</b>	<b>-16'770'231.66</b>
<b>Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>		<b>35'813'463.05</b>	<b>-26'367'895.20</b>
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	203'098.47	5'811'403.45
Rémunération du capital-épargne	5.2	35'610'364.58	-32'179'298.65
<b>Variation des capitaux/provisions/réserves</b>		<b>35'813'463.05</b>	<b>-26'367'895.20</b>
<b>Produits de prestations de réassurance</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Prestations de réassurance		0.00	0.00
<b>Charges de réassurance</b>		<b>-19'303.17</b>	<b>-17'845.26</b>
Primes de réassurance		-19'303.17	-17'845.26
<b>Résultat net de réassurance</b>		<b>-19'303.17</b>	<b>-17'845.26</b>
<b>Résultat net de l'activité de prévoyance</b>		<b>35'610'364.58</b>	<b>-32'179'298.65</b>

	<i>Annexe</i>	<i>01.01-31.12.2022</i> <i>EUR</i>	<i>01.01-31.12.2021</i> <i>EUR</i>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>6.8</b>	<b>-34'883'788.94</b>	<b>32'852'731.36</b>
Résultat sur liquidités		448'058.81	381'516.35
Résultat sur obligations		-12'409'424.95	277'039.84
Résultat sur actions		-16'765'783.91	26'988'444.15
Résultat sur fonds de placement		-3'189'951.33	6'899'536.95
Résultat sur immeuble		941'423.66	3'232'233.50
Résultat sur opérations de dérivés		-2'275'042.42	-3'043'269.44
Frais d'administration de la fortune		-1'633'068.80	-1'882'769.99
<b>Autres produits</b>	<b>7.8</b>	<b>79'779.34</b>	<b>40'915.99</b>
<b>Autres frais</b>	<b>7.8</b>	<b>-6'145.15</b>	<b>-9'374.27</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>7.9</b>	<b>-800'209.83</b>	<b>-704'974.43</b>
Coût de l'administration générale		-756'251.25	-663'692.46
Honoraires de l'organe de révision		-35'299.80	-32'441.05
Emoluments des autorités de surveillance		-8'658.78	-8'840.92
<b>Résultat net des activités hors prévoyance</b>		<b>-35'610'364.58</b>	<b>32'179'298.65</b>
<b>Différence de conversion</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Excédent de charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>6.4</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Excédent net</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## IVc Annexe

### Table des matières

	<i>Page</i>
1. Bases et organisation.....	20
2. Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés.....	22
3. Nature de l'application du but.....	22
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence .....	23
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture .....	25
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements.....	26
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation .....	42
8. Demandes de l'autorité de surveillance .....	46
9. Autres informations relatives à la situation financière .....	46
10. Evénements postérieurs à la date du bilan .....	46

# 1 Bases et organisation

## 1.1 Forme juridique et but

Adresse	Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence Rue du Stand 51 1204 Genève
Siège	Genève
Forme juridique	Fondation de droit privé
But	Prémunir les bénéficiaires actifs et leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse et du décès.

## 1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (ci-après la CPIC ou la Caisse) est régie par ses propres statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Elle n'est pas inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle ne cotise pas au Fonds de garantie.

## 1.3 Indication des actes et des règlements

Acte constitutif	Le 11 juin 2005
Statuts	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié le 20 novembre 2020.
Règlement de la Caisse	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié le 24 octobre 2020.
Règlement de placement	En vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2013, dont les annexes I, II et III ont été modifiées le 01.06 2022.
Règlement sur les indemnités du Conseil de Fondation	En vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2012, modifié le 23.11.2013.

La CPIC est une fondation de droit privé inscrite au Registre du commerce de Genève le 13 septembre 2005. Elle a repris la totalité des actifs et passifs de la Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence, société coopérative constituée le 15 février 1970 et dissoute par décision de son Assemblée Générale du 11 juin 2005, selon contrat de transfert de patrimoine du 11 juin 2005. Les profits et les risques afférents au patrimoine transféré ont été repris avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### 1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Conseil de Fondation	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Monsieur Daniel André (Vice-Président) Madame Stefka Ivanova Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir Madame Françoise Landgraf
Personnes habilitées à signer auprès des banques	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Madame Stefka Ivanova Madame Françoise Landgraf Madame Jacqueline Vicario-Locci (Directrice)
Mode de signature	collective à deux

#### 1.5 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers S.A. Succursale de Genève Avenue Giuseppe-Motta 50 1202 Genève
Expert en prévoyance	Aucun, la Caisse n'a pas de passif actuariel.
Administration et comptabilité	LO Patrimonia SA Rue de Saussure 6 1204 Genève
Global Custody	Lombard Odier & Cie SA Rue de la Corraterie 11 1204 Genève
Gérants de fortune	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA* Rue de la Corraterie 11 1204 Genève  Vontobel Asset Management SA* Bahnhofstrasse 3 8001 Zurich
Régisseur de l'immeuble	Besson Dumont Delaunay & Cie SA Route du Grand-Lancy 6A Case postale 1815 1211 Genève 26
Affiliation auprès de l'autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève.

## 1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs des bénéficiaires sont toutes les Organisations avec lesquelles l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (ci-après AIIC) a conclu un accord, à savoir le secteur conventionné (Union Européenne, Organisations Coordonnées, Organisations de la famille des Nations Unies, OMD, Interpol, GUFs).

## 2 Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés

<b>2.1 Bénéficiaires actifs</b>	31.12.2022	Entrées	Sorties	31.12.2021
Nombre de bénéficiaires	2283	82	-75	2276
<b>2.2 Rentiers réassurés</b>	31.12.2022			31.12.2021
Nombre de rentiers	196	10	-2	188

La Caisse propose aux bénéficiaires dans la tranche d'âge de 60 à 70 ans qui le souhaitent de souscrire à un système facultatif de rentes viagères au moment de leur retraite. A cet effet, la CPIC a conclu un contrat collectif de réassurance auprès des Rentes Genevoises, institution gérant entièrement le versement des rentes, garanties par la République et Canton de Genève, sur la base des primes uniques qui lui sont transférées irrévocablement par la Caisse à la retraite des bénéficiaires.

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan en primauté des cotisations assurant des prestations conformes au but de la Caisse (cf point 1.1) et au règlement en vigueur (cf point 1.3).

### 3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse recueille:

1) les versements opérés d'ordre et pour compte des bénéficiaires par les employeurs qui ont conclu à cet effet un accord avec l'AIIC, chaque accord fixant la contribution (part employeur/part interprète) en pourcentage de la rémunération;

2) les contributions personnelles facultatives des bénéficiaires dans les limites fixées par le Conseil de Fondation.



Les avoirs de chaque bénéficiaire sont convertis en unité de capital. La valeur du capital est régulièrement estimée et divisée par le nombre d'unités existantes. Le capital de la Caisse peut être réparti entre un ou plusieurs segments distincts (cf point 4.2).

La rémunération du capital épargne représente la variation de la valeur nette d'inventaire (cf point 5.2).

### **3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance**

Aucune.

## **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

### **4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26**

Les comptes sont présentés selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, mais en tenant compte des spécificités de la CPIC (pas de passif actuariel).

### **4.2 Principes comptables et d'évaluation**

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et des comptes d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis, par analogie, par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

La fortune est gérée sur la base de trois portefeuilles ou segments: le segment « croissance » en euros (Segment A) dont l'objectif est le rendement à long terme, le segment « conservateur » en euros (Segment B), ouvert aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent, dont le but est de préserver le capital retraite en limitant fortement les risques de volatilité à court terme et le segment « croissance » en francs suisses (Segment C), introduit le 1<sup>er</sup> juin 2011 avec un prix d'émission fixé à CHF 100.00, ouvert à tous quelque soit l'âge, dont l'objectif est le rendement à moyen et long terme en francs suisses. La part est l'unité de capitalisation de la CPIC.

Les placements mobiliers de la fortune sont évalués mensuellement à la valeur de marché.

L'immeuble de la Caisse est évalué à la hausse ou à la baisse sur la base d'une estimation prévue à intervalle régulier en fonction d'une valeur de rendement. La dernière estimation indique une valeur de CHF 13'500'000.-.

L'immeuble fait partie des avoirs du segment « croissance » en euros (segment A). La répartition du capital en valeur et en unités est la suivante:

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
<b>Segment « croissance » en EUR (Segment A)</b>		
Capital	249'332'681.08	281'004'600.38
Nombre d'unités	982'427	976'976
Valeur de la part	253.79	287.63
Variation annuelle en %	-11.77%	12.54%
<b>Segment « conservateur » en EUR (Segment B)</b>		
Capital	16'145'468.80	16'911'410.12
Nombre d'unités	103'937	106'005
Valeur de la part	155.34	159.53
Variation annuelle en %	-2.63%	0.17%
<b>Segment « croissance » en CHF (Segment C)</b>		
Capital	11'389'698.21	13'839'746.94
Nombre d'unités	99'162	107'289
Valeur de la part	114.86	129.00
Variation annuelle en %	-10.96%	9.91%

### 4.3 Monnaie de référence des placements (voir point 6.3)

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée du franc suisse à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30.11.2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

La comptabilité est tenue en euro à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les comptes sont convertis en francs suisses conformément aux exigences légales. Les principes de conversion utilisés sont les suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture, à savoir à 0.98741 au 31.12.2022 et à 1.03616 au 31.12.2021 ;
- les comptes de résultat en euro sont convertis au taux de clôture à l'exception des frais d'administration et des résultats nets des placements qui sont convertis au taux du jour ;
- les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

### 4.4 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification en 2022.

## 5 Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse offre la possibilité aux bénéficiaires de souscrire à leur charge à une assurance collective conclue directement entre la Caisse et une compagnie d'assurance :

**Helsana Assurance S.A.** Assurance collective en cas d'accidents prévoyant des capitaux décès et invalidité ou invalidité seule.

Cette assurance est indépendante du capital de prévoyance constitué par les bénéficiaires auprès de la Caisse. Cette assurance est facultative.

### 5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

<b>Actifs</b>	<i>31.12.2022</i> <i>EUR</i>	<i>31.12.2021</i> <i>EUR</i>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>314'021'397.55</b>	<b>287'002'533.72</b>
Cotisations des salariés	4'206'749.23	3'264'100.90
Contributions de l'employeur	6'396'771.59	4'565'580.04
Cotisations supplémentaires des salariés	2'410'982.57	2'865'829.85
Apports avoirs retraite et droits à pension	1'140'730.46	281'162.68
Primes d'assurance collective A	-19'303.17	-17'845.26
Autres prestations réglementaires	-276'350.01	-946'400.05
Prestation en capital à la retraite	-10'731'879.40	-6'914'124.61
Prestation en capital au décès	-21'803.35	-114'801.40
Transferts avoirs retraite et droits à pension	-3'308'996.39	-8'794'905.60
<b>Mouvement de la période</b>	<b>-203'098.47</b>	<b>-5'811'403.45</b>
Rémunération du capital-épargne	-35'610'364.58	32'179'298.65
Ecart de conversion	704'151.42	650'968.63
<b>Total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs</b>	<b>278'912'085.92</b>	<b>314'021'397.55</b>

Le capital de prévoyance comprend les soutes de contributions des bénéficiaires non encore converties en unité de capital.

### 5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le Conseil de Fondation n'a pas recours à une expertise actuarielle, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

### 5.4 Degré de couverture selon article 44 OPP 2

Pas applicable, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans un règlement de placement (cf point 1.3). Ce règlement est établi dans l'esprit de l'article 71 de la LPP et des articles 49 à 59 de l'OPP2. Il complète les dispositions réglementaires de la CPIC.

Le Conseil de Fondation a désigné un Comité de placement. Ce dernier a la responsabilité de l'exécution de l'administration de la fortune (cf point 1.5 concernant les gérants de fortune).

#### Rétrocessions:

**LOAM:** En date du 17 janvier 2023, Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2022.

**Vontobel:** En date du 6 janvier 2023, Vontobel SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2022.

### 6.2 Allocation stratégique

#### Segment A

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2022, les limites de placement sont les suivantes (à l'exception de l'immeuble en détention directe):

Catégories de placement	Poids neutres	min./max.
<b>Placements traditionnels</b>		
Liquidités et court terme en euro Obligations en euro Obligations en devises hors euro Obligations des pays émergents Actions suisses Actions européennes (ex-Suisse) Actions globales (ex-Europe, exEmMa) Actions marchés émergents	80 %	0-100 % dont max 50 % en lettres de gage  0-50 %
Immobilier	5 %	0-15 %
Infrastructure	5 %	0-10 %
<b>Placements alternatifs</b>		
Placements en stratégies alternatives Matières premières Titres liés au risque d'assurance	10 %	0-20 %
<b>Private equity</b>		0-5 %
<b>Tous les placements</b>		
Total Placements libellés en euro, y compris les placements libellés en autres monnaies avec une couverture du risque de change		40-100 %

## Segment B

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2022, les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement (Classe d'actifs)	Limites de placement	Total des placements libellés en EUR, y compris les placements libellés en autres monnaies avec une couverture du risque de change
<b>Placements traditionnels</b>		10 - 100 %
Liquidités et placements à court terme en EUR	0 - 100 %	
Obligations et autres créances à moyen et long termes	0 - 100 %	
Actions suisses et étrangères cotées en bourse (pays développés et pays émergents)	0 - 5%	
<b>Placements alternatifs</b>		
Stratégies alternatives	0 - 8 %	
Matières premières		

## Segment C

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2022, les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement	Limite de placement
<b>Placements traditionnels</b>	
Liquidités et placement à court terme Obligations et autres créances à moyen et long terme	Max 100 %, dont max 50 % en lettres de gage
Actions suisses et étrangères cotées en bourse	Max 50 %
Immobilier situé en Suisse et à l'étranger	Max 30%, dont max 10% en immobilier situé à l'étranger
Infrastructure	Max 10%
<b>Placements alternatifs</b>	
Placements en stratégies alternatives Matières premières Titres liés aux risques d'assurance Dette alternative	Max 25 %
<b>Tous les placements</b>	
Placements libellés en monnaies autres que CHF sans couverture du risque de change	Max 30 %

### 6.3 Extensions des limites de placement (art. 50 al.4 OPP 2)

#### Segment « croissance » en EUR (Segment A)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum pour les monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let.e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de la Caisse est basée hors de Suisse et qu'environ 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1er janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la Caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Dans sa teneur du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art. 53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al. 4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25 %, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25 % par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours important à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification en périodes des marchés baissiers, tel que démontré dans le rapport concluant établi par la Banque Lombard Odier & Cie SA et Vontobel Asset Management AG et présenté au Conseil de Fondation le 30 octobre 2004.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

## **Segment «conservateur» en EUR (Segment B)**

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum prévue pour les placements libellés en monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let. e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de la Caisse est basée hors de Suisse et qu'env. 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la Caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la Banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

## **Segment «croissance en CHF» (Segment C)**

Sur la base d'une recommandation émise par la banque Lombard Odier & Cie SA en mars 2011, le Conseil de Fondation a décidé d'introduire un segment croissance en francs suisses entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2011. Cette décision a été validée par le Comité de placement de la Fondation selon procès-verbal du 18 mars 2011.

Dans sa teneur du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art. 53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al.4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25 %, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25 % par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de

s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification, tels que les matières premières.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

### **Référence à l'euro**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée du franc suisse à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30 novembre 2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

### **Charte Ethique Sociale et de Gouvernance de la CPIC**

Le Conseil de Fondation a adopté une Charte Ethique Sociale et de Gouvernance (ESG) qui permet d'accroître sur le long terme les critères ESG dans la gestion des placements tout en respectant les priorités de rendement et de sécurité de ceux-ci.

L'article 3 de la Charte stipule ce qui suit :

«La CPIC veille à ce que les principes de développement durable soient pris en compte dans la gestion des avoirs de ses bénéficiaires, dans le respect des principes généraux de rendement, de sécurité, de diversification et de liquidité des placements. En matière d'investissements, la CPIC vise à conjuguer les exigences économiques, écologiques et sociales du développement durable avec la réalisation des rendements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Consciente de sa responsabilité envers la société, la CPIC veille à un dialogue constant avec ses gestionnaires de fortune afin que ses avoirs soient investis dans l'économie productive, en se souciant des générations futures par la prise en compte des principes de l'investissement responsable. Dans ce cadre, la CPIC délègue à ses gestionnaires de fortune le pouvoir d'exercer au mieux les droits de vote d'actionnaire ainsi que les activités d'engagement liées à ses avoirs.

La CPIC est, par ailleurs, membre des deux Pools d'engagement actionnarial de la Fondation ETHOS pour un développement durable relatifs aux actions suisses, respectivement mondiales. Elle participe activement aux initiatives collectives des Pools envers les entreprises.



Eu égard aux risques induits par le réchauffement climatique, la CPIC encourage ses gestionnaires de fortune à viser la réduction de l'exposition de leurs portefeuilles aux émissions de carbone, en lien avec les objectifs fixés par les Accords de Paris (COP 21) et de Glasgow (COP26).

Par ailleurs, la nature des activités des entreprises ainsi que la manière dont elles les mènent sont essentielles pour la CPIC. Ainsi, la CPIC n'investit pas directement dans les titres (actions et obligations) des entreprises principalement actives dans l'armement controversé selon les principes de l'Association suisse pour les investissements responsables, l'extraction non conventionnelle de pétrole (pétrole de schistes bitumineux, fracturation hydraulique), la production de charbon, les jeux de hasard, la pornographie, le tabac ; il en va de même pour les entreprises qui recourent au travail des enfants ou dont l'activité est marquée par des violations systématiques des Droits Humains.

La CPIC n'investit pas dans les dérivés sur les matières premières agricoles. La CPIC veille, enfin, à ce que les rapports annuels de ses gestionnaires de fortune incluent une analyse ESG et des émissions de carbone de leurs portefeuilles. »

#### **6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur**

Pas applicable pour les placements mobiliers, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

## 6.5 Présentation des placements par catégories des trois segments consolidés

La notion de « devises étrangères » se réfère à une devise autre que la monnaie de référence des segments.

### Placement de la fortune/répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2022 %	Total au 31.12.2021 %
Créances et comptes de régularisation actif	0.27 %	0.38 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.92 %	1.10 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	1.49 %	5.61 %
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>2.68 %</b>	<b>7.09 %</b>
Obligations en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Obligations en EUR	29.29 %	23.37 %
Obligations en devises étrangères hors euros	5.51 %	5.91 %
<b>Total des obligations - (direct et indirect)</b>	<b>34.80 %</b>	<b>29.28 %</b>
Actions suisses	10.68 %	11.86 %
Actions étrangères	18.97 %	20.67 %
<b>Total des actions - (direct et indirect)</b>	<b>29.65 %</b>	<b>32.53 %</b>
Immobilier	4.92 %	7.94 %
Infrastructure	3.78 %	3.63 %
Immeuble – détention directe	4.91 %	4.16 %
<b>Total immobilier et infrastructure</b>	<b>13.61 %</b>	<b>12.10 %</b>
<b>Métaux et matières premières</b>	<b>3.49 %</b>	<b>3.93 %</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>15.59 %</b>	<b>15.34 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>99.82 %</b>	<b>100.27 %</b>
<b>Placements de dérivés</b>	<b>0.18 %</b>	<b>-0.27 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	70.73 %	70.96 %
Dérivés sur devises	6.99 %	6.00 %
Total placements en devises étrangères nets	77.72 %	76.96 %

## 6.5.1 Présentation des placements par catégories / Segment A

### Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2022 %	Total au 31.12.2021 %
Créances et comptes de régularisation actif	0.28 %	0.37 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	1.07 %	1.27 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	1.25 %	5.33 %
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>2.60 %</b>	<b>6.97 %</b>
Obligations en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Obligations en EUR	31.06 %	24.22 %
Obligations en devises étrangères hors euros	6.47 %	6.87 %
<b>Total des obligations - (direct et indirect)</b>	<b>37.53 %</b>	<b>31.09 %</b>
Actions suisses	12.53 %	13.79 %
Actions étrangères	22.26 %	24.03 %
<b>Total des actions - (direct et indirect)</b>	<b>34.79 %</b>	<b>37.82 %</b>
Immobilier	5.25 %	4.74 %
Infrastructure	4.44 %	3.93 %
<b>Total immobilier et infrastructure</b>	<b>9.69 %</b>	<b>8.67 %</b>
<b>Métaux et matières premières</b>	<b>4.10 %</b>	<b>4.57 %</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>11.08 %</b>	<b>11.19 %</b>
<b>Placements collectifs et directs - hors dérivés</b>	<b>99.79 %</b>	<b>100.31 %</b>
<b>Placements de dérivés</b>	<b>0.21 %</b>	<b>-0.31 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
Placements sous gestion	94.56 %	95.39 %
Immeuble – détention directe	5.44 %	4.61 %
<b>Fortune segment A</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>14.34 %</b>	<b>15.03 %</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	72.06 %	72.69 %
Dérivés sur devises	7.75 %	6.66 %
Total placements en devises étrangères nets	79.81 %	79.35 %

## 6.5.2 Présentation des placements par catégories / Segment B

### Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2022	31.12.2021
	%	%
Créances et comptes de régularisation actif	0.00 %	0.02 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	7.28 %	18.99 %
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>7.28 %</b>	<b>19.01 %</b>
Obligations en EUR	48.70 %	47.00 %
Obligations en devises étrangères hors Euro	0.00 %	0.00 %
<b>Total des obligations - (direct et indirect)</b>	<b>48.70 %</b>	<b>47.00 %</b>
Immobilier	0.00 %	0.00 %
Infrastructure	0.00 %	0.00 %
<b>Total immobilier et infrastructure</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Fonds de placement Mix OPP 2</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Produits structurés</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Contrats de change à terme</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Dérivés</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Autres fonds de placements*</b>	<b>44.02 %</b>	<b>33.99 %</b>
<b>Placements collectifs et directs - hors dérivés</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Placements de dérivés</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	100.00 %	99.99 %
Dérivés sur devises	0.00 %	0.00 %
Total placements en devises étrangères nets	100.00 %	99.99 %

\* Dans le Segment B, le dépassement par rapport à la limite maximale de «Placement des actifs alternatifs» de 8%, est la conséquence d'une classification erronée du fonds All Roads Conservative en tant que fonds alternatif. En effet, l'investissement All Roads Conservative est un fonds diversifié multi-actif qui investit dans les grandes classes d'actifs traditionnelles (cash, obligations souveraines, obligations d'entreprises, actions des pays développés et émergents), ainsi que dans certains actifs alternatifs dans une moindre proportion (matières premières, stratégies alternatives).

C'est la raison pour laquelle il convient de le classer sous «Autres fonds de placement» et non sous «Placements alternatifs». Ce commentaire est valable tant pour l'année 2022 que pour l'année 2021.

### 6.5.3 Présentation des placements par catégories / Segment C

#### Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2022	31.12.2021
	%	%
Créances et comptes de régularisation actif	0.44 %	1.06 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.34 %	0.18 %
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>0.78 %</b>	<b>1.24 %</b>
Placement de dérivés	-0.01 %	0.03 %
Fonds de placement*	88.32 %	87.71 %
Immobilier**	4.58 %	5.48 %
Infrastructure***	6.33 %	5.54 %
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	0.00 %	0.00 %
Total placements en devises étrangères nets	0.00 %	0.00 %

\*Les placements comprennent des investissements dans cinq fonds. Deux fonds représentent 80% du segment C, sont des produits multi-actif qui respectent les limites définies par l'OPP2 pour les différentes classes d'actifs. Le troisième fonds, 9% du segment C, est à considérer comme un fonds diversifié multi-actif incluant une part minoritaire d'actifs alternatifs.

\*\* Le quatrième fonds, 5% du segment C, est un placement immobilier.

\*\*\* Le cinquième fonds, 6% du segment C, est un placement dans l'infrastructure.

Par conséquent, les limites telles que définies dans le règlement de placement sont respectées.

### 6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

#### Segment A

Contrat	Devise	Position	Date d'échéance	31.12.2022
				EUR
ACHAT	EUR	2'596'485.40		
VENTE	CHF	-2'500'000.00	13.04.23	54'745'81
ACHAT	EUR	5'085'487.04		
VENTE	USD	-5'000'000.00	13.04.23	436'794.29
ACHAT	EUR	5'536'537.67		
VENTE	USD	-5'931'000.00	31.03.23	10'446.40
ACHAT	EUR	5'106'747.87		
VENTE	CHF	-5'014'000.00	31.03.23	14'520.45
ACHAT	EUR	1'152'983.66		
VENTE	AUD	-1'840'000.00	31.03.23	-13'284.79
<b>Total des contrats de devises à terme</b>				<b>503'222.16</b>

## Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2021</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	USD	2'500'000.00		
VENTE	EUR	-2'203'860.63	13.04.22	-9'776.19
ACHAT	EUR	12'590'206.50		
VENTE	CHF	-13'500'000.00	13.04.22	-444'440.96
ACHAT	EUR	1'865'215.78		
VENTE	CHF	2'000'000.00	13.04.22	-65'843.10
ACHAT	EUR	17'229'482.06		
VENTE	USD	20'000'000.00	13.04.22	-323'980.55
ACHAT	EUR	4'716'572.91		
VENTE	CHF	-4'905'000.00	18.03.22	-18'740.36
ACHAT	EUR	4'656'105.19		
VENTE	USD	-5'280'000.00	18.03.22	19'786.41
<b>Total des contrats de devises à terme</b>				<b>-842'994.75</b>

## Segment C

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2022</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	CHF	174'204.03		
VENTE	USD	-190'000.00	21.03.23	-109.04
ACHAT	CHF	456'558.76		
VENTE	EUR	-465'000.00	21.03.23	-1'320.11
<b>Total des contrats de devises à terme</b>				<b>-1'429.15</b>

## Segment C

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2021</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	CHF	174'953.90		
VENTE	USD	-190'000.00	18.03.22	2'062.91
ACHAT	CHF	504'775.88		
VENTE	EUR	-485'000.00	18.03.22	2'314.63
<b>Total des contrats de devises à terme</b>				<b>4'377.54</b>

Dans le cadre de son approche de gestion pilotée par le risque, la banque Lombard Odier & Cie SA (ci-après LO) applique une couverture rigoureuse des investissements en monnaies étrangères, hors pays émergents. Elle considère, en effet, que le risque de change des monnaies du G10 n'étant pas rémunéré à long-terme (contrairement aux expositions en actions et obligations), il est judicieux de protéger la fortune de ces fluctuations. Ainsi, des ventes à termes de devises sont faites régulièrement, à hauteur de la valeur des positions-titres sous-jacentes avec une déviation maximum de plus ou moins cinq points de pourcentage. Si la devise étrangère se déprécie contre l'euro, cette vente à terme se solde par un gain. En revanche, si la devise étrangère s'apprécie, la vente à terme se solde par une perte. Quoi qu'il en soit, ce gain ou cette perte viennent en compensation du gain ou de la perte réalisée au travers de l'actif financier détenu dans la monnaie en question. L'opération est donc neutre au final.

D'autre part, la banque LO utilise des contrats futures sur obligations et actions à des fins de gestion efficiente du portefeuille. Ainsi la banque LO traite des contrats « futures » afin d'ajuster l'exposition à une classe d'actifs (actions, obligations). Ces transactions permettent une gestion dynamique des expositions à moindre frais comparé à l'achat et la vente de titres ou de fonds.

Dans le mandat confié à Vontobel Asset Management SA, le gérant utilise en majorité des contrats à terme (forward contracts) pour gérer l'exposition-cible, au niveau du portefeuille, dans les monnaies étrangères.

En effet, pour certaines classes d'actifs, l'exposition en monnaies étrangères de l'indice de référence est hedgée et le gérant utilise donc, des contrats à terme pour avoir cette exposition.

En outre, il est aussi permis d'utiliser des futures sur indices et des options put. Cependant, elles ne sont utilisées que dans de très rares occasions.

## **6.7 Valeur de marché des titres prêtés**

A la date du bilan, la Caisse n'a pas de titres prêtés.

## 6.8 Explications du résultat net des placements Consolidée

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Intérêts sur comptes courants	-15'256.068	-42'311.42
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	463'314.87	423'827.77
<b>Résultat brut sur liquidités</b>	<b>448'058.61</b>	<b>381'516.35</b>
Intérêts	809'972.38	902'590.14
Résultat réalisé	229'854.69	2'417'064.57
Résultat non réalisé	-13'608'268.02	-3'236'336.87
Rendement TER	159'016.00	193'722.00
<b>Résultat brut sur obligations</b>	<b>-12'409'424.95</b>	<b>277'039.84</b>
Dividendes	1'150'686.50	1'260'915.26
Résultat réalisé	7'700'560.25	18'586'721.66
Résultat non réalisé	-25'809'829.66	6'772'286.23
Rendement TER	192'799.00	368'521.00
<b>Résultat brut sur actions</b>	<b>-16'765'783.91</b>	<b>26'988'444.15</b>
Dividendes	670'953.16	573'989.57
Résultat réalisé	1'082'609.63	-42'220.86
Résultat non réalisé	-5'453'977.12	5'946'013.24
Rendement TER	510'463.00	421'755.00
<b>Résultat brut sur fonds de placement</b>	<b>-3'189'951.33</b>	<b>6'899'536.95</b>
Produits	610'044.92	537'172.64
Charges	-205'919.54	-232'609.43
Dotations aux provisions	-105'958.01	41'645.11
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	643'256.29	444'317.34
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	0.00	2'441'707.84
<b>Résultat brut sur immeuble</b>	<b>941'423.66</b>	<b>3'232'233.50</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	-2'380'633.01	-2'499'120.69
Résultat sur autres dérivés	-432'424.78	-648'397.23
Résultat non réalisé sur autres dérivés	538'015.37	104'248.48
<b>Résultat brut sur opérations de dérivés</b>	<b>-2'275'042.42</b>	<b>-3'043'269.44</b>
Commission de gestion	-340'717.91	-342'247.85
Commission négociée sur certains fonds	-252'721.91	-378'394.22
Droits de garde et frais divers	-177'350.98	-178'129.92
Frais TER	-862'278.00	-983'998.00
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-1'633'068.80</b>	<b>-1'882'769.99</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b><u>-34'883'788.94</u></b>	<b><u>32'852'731.36</u></b>



## 6.8.1 Explications du résultat net des placements Segment A

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Intérêts sur comptes courants	-14'461.61	-42'240.08
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	457'558.01	431'765.63
<b>Résultat brut sur liquidités</b>	<b>443'096.40</b>	<b>389'525.55</b>
Intérêts	809'972.38	875'694.89
Résultat réalisé	229'854.69	2'571'677.90
Résultat non réalisé	-13'520'707.02	-3'346'423.20
Rendement TER	155'422.00	190'320.00
<b>Résultat brut sur obligations</b>	<b>-12'325'457.95</b>	<b>291'269.59</b>
Dividendes	1'150'686.50	1'260'915.26
Résultat réalisé	7'700'560.25	18'586'721.66
Résultat non réalisé	-25'809'829.66	6'772'286.23
Rendement TER	192'799.00	368'521.00
<b>Résultat brut sur actions</b>	<b>-16'765'783.91</b>	<b>26'988'444.15</b>
Dividendes	499'721.45	446'617.83
Résultat réalisé	1'151'230.57	-727'646.27
Résultat non réalisé	-2'916'596.16	5'834'318.82
Rendement TER	396'397.00	320'367.00
<b>Résultat brut sur fonds de placement</b>	<b>-869'247.14</b>	<b>5'873'657.38</b>
Produits	610'044.92	537'172.64
Charges	-205'919.54	-232'609.43
Dotations aux provisions	-105'958.01	41'645.11
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	643'256.29	444'317.34
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	0.00	2'441'707.84
<b>Résultat brut sur immeuble</b>	<b>941'423.66</b>	<b>3'232'233.50</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	-2'387'268.91	-2'529'400.50
Résultat sur autres dérivés	-432'424.78	-648'397.23
Résultat non réalisé sur autres dérivés	538'015.37	104'248.48
<b>Résultat brut sur opérations de dérivés</b>	<b>-2'281'678.32</b>	<b>-3'073'549.25</b>
Commission de gestion	-324'573.36	-316'387.03
Commission négociée sur certains fonds	-228'017.91	-360'488.22
Droits de garde et frais divers	-158'146.21	-157'572.50
Frais TER	-744'618.00	-879'208.00
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-1'455'355.48</b>	<b>-1'713'655.75</b>
<b>Résultat net des placements Segment A</b>	<b><u>-32'313'002.74</u></b>	<b><u>31'987'925.17</u></b>

## 6.8.2 Explications du résultat net des placements Segment B

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-316.61	-1'309.34
<b>Résultat brut sur liquidités</b>	<b>-316.61</b>	<b>-1'309.34</b>
Intérêts	0.00	26'895.25
Résultat réalisé	0.00	-154'613.33
Résultat non réalisé	-87'561.00	110'086.33
Rendement TER	3'594.00	3'402.00
<b>Résultat brut sur obligations</b>	<b>-83'967.00</b>	<b>-14'229.75</b>
Résultat réalisé	-3'190.77	23'300.56
Résultat non réalisé	-297'578.21	113'113.61
Rendement TER	12'608.00	12'825.00
<b>Résultat brut sur fonds de placement</b>	<b>-288'160.98</b>	<b>149'239.17</b>
Commission de gestion	-2'270.08	-12'032.10
Commission négociée sur certains fonds	-24'704.00	-17'906.00
Droits de garde et frais divers	-10'807.10	-11'395.65
Frais TER	-16'202.00	-16'227.00
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-53'983.18</b>	<b>-57'560.75</b>
<b>Résultat net des placements Segment B</b>	<b><u>-426'427.77</u></b>	<b><u>76'139.33</u></b>

### 6.8.3 Explications du résultat net des placements Segment C

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Intérêts sur comptes courants	-794.45	-71.34
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	6'213.73	-12'595.55
<b>Résultat brut sur liquidités</b>	<b>5'419.28</b>	<b>-12'666.89</b>
Dividendes	171'231.71	127'371.74
Résultat réalisé	-65'430.17	662'124.85
Résultat non réalisé	-2'239'802.75	-1'419.19
Rendement TER	101'458.00	88'563.00
<b>Résultat brut sur fonds de placement</b>	<b>-2'032'543.21</b>	<b>876'640.40</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	6'635.90	30'279.81
<b>Résultat net sur opérations de dérivés</b>	<b>6'635.90</b>	<b>30'279.81</b>
Commission de gestion	-13'874.47	-13'828.72
Droits de garde et frais divers	-8'397.67	-9'161.77
Frais TER	-101'458.00	-88'563.00
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-123'730.14</b>	<b>-111'553.49</b>
<b>Résultat net des placements Segment C</b>	<b>-2'144'218.17</b>	<b>782'699.83</b>
<b>Résultat net des placements du compte de Direction</b>	<b>-140.26</b>	<b>5'967.03</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b><u>-34'883'788.94</u></b>	<b><u>32'852'731.36</u></b>

### 6.9 Frais de gestion de la fortune

La Commission de haute surveillance a émis une directive pour la présentation des frais de gestion de la fortune à la date du bilan, selon les prescriptions de l'article 48a alinéa 3 OPP2. Cette directive prend effet pour les exercices comptables ouverts dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces frais de gestion des fonds de placement (frais TER) ont toujours existé. Du fait de la directive de la Commission de haute surveillance, ces frais sont désormais présentés dans les comptes.

Jusqu'au 31 décembre 2012, les rendements des parts de placements collectifs détenus par la CPIC ont été comptabilisés dans les comptes à leur valeur nette. Cela découlait du fait que la valeur d'inventaire de telles parts était calculée après prélèvement de tous les frais internes du placement collectif, dont le total correspond au TER. Dorénavant, ces frais doivent être comptabilisés par la CPIC, avec en contrepartie une augmentation correspondante du rendement de la part du placement collectif concerné, c'est-à-dire à la valeur brute, avant prélèvement des frais internes selon le TER.

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation	770'791	898'772
Frais de gestion pour les titres dont le TER est connu	862'278	983'998
<b>Total des frais de gestion de fortune comptabilisés</b>	<b>1'633'069</b>	<b>1'882'770</b>
Placements transparents	276'229'088	307'785'107
Placements dont le TER est non connu (selon détail ci-dessous)	2'737'683	5'797'042
<b>Total des placements</b>	<b>278'966'771</b>	<b>313'582'149</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>99.02 %</b>	<b>98.15 %</b>
<b>Pourcentage des frais de gestion de la fortune* comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents</b>	<b>0.59 %</b>	<b>0.61 %</b>
<b>Pourcentage des frais de gestion de la fortune* comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs</b>	<b>0.59 %</b>	<b>0.60 %</b>

\* Les pourcentages sont arrondis : le premier est de 0.5854 ; le 2<sup>e</sup> est de 0.5856.

Liste des titres dont le TER est non connu au 31 décembre 2022 (non publié ou non accessible lors de l'établissement des comptes annuels)

ISIN	Emetteur	Nom du produit	Valeur de marché	Segment
KYG6772Q1082	1798 Adapt Fd	1798 ADP A USD S1	1'554'666	A
KYG677021860	1798 Bear	1798 BEAR CONX USD F S3	1'183'017	A

Le Conseil de fondation a analysé la pondération de ces placements et confirmé sa politique de placements.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Liquidités et placements sur le marché monétaire

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Caisse	277.76	301.56
Chèques postaux	12'882.39	14'041.03
Avoirs en banques à vue	6'203'991.96	21'693'757.52
Compte de marge	30'743.20	0.00
Placements monétaires en devises étrangères	3'242'639.59	2'236'379.40
<b>Total liquidités et placements marché monétaires</b>	<b>9'490'534.90</b>	<b>23'944'479.51</b>

## 7.2 Créances

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Helsana Assurances SA (collective A)	1'300.56	1'605.39
Banque Lombard Odier & Cie SA	19'728.79	0.00
<b>Total créances</b>	<b><u>21'029.35</u></b>	<b><u>1'605.39</u></b>

## 7.3 Immeuble

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Immeuble *	13'672'132.14	13'028'875.85
Provision sur Immeuble **	<u>-1'786'703.85</u>	<u>-1'600'340.93</u>
<b>Total immeuble</b>	<b><u>11'885'428.29</u></b>	<b><u>11'428'534.92</u></b>

\*La valeur de l'immeuble correspond à la dernière estimation faite par l'expert immobilier.

\*\*La provision sur Immeuble a pour but la prise en compte d'une fluctuation de valeur de l'immeuble à long terme. Elle est calculée en fonction d'un budget de travaux à effectuer à moyen terme, budget estimé dans un rapport produit à intervalle régulier par la régie Besson Dumont Delaunay & Cie SA. La réserve est par conséquent alimentée en fonction de cette estimation et réduite ensuite de la valeur des travaux effectués. L'impôt sur la plus-value en cas de vente de l'immeuble est également pris en compte.

La provision est tenue en francs suisses à partir de janvier 2010 et convertie mensuellement au cours euro de fin de mois. La différence de conversion est enregistrée dans le compte de résultat.

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
<b>Provision sur Immeuble au 01.01</b>	<b>1'600'340.93</b>	<b>1'573'075.92</b>
Utilisation de la provision	0.00	-143'945.92
Variation de la provision (effet de change)	79'011.36	68'910.13
Attribution à la provision	<u>107'351.56</u>	<u>102'300.80</u>
	186'362.92	27'265.01
<b>Provision sur Immeuble au 31.12</b>	<b><u>1'786'703.85</u></b>	<b><u>1'600'340.93</u></b>
<b>Présentation de la provision par type</b>		
Provision pour impôts sur gains immobiliers	1'009'620	818'173
Provision pour travaux	777'084	782'168

## 7.4 Compte de régularisation actif

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Compte inter-compartiments	0.00	0.00
Loyers à recevoir	5'177.18	-8'568.17
Impôts anticipés à récupérer	464'036.26	927'923.73
Intérêts courus	234'578.41	246'527.11
Dividendes à recevoir	5'420.36	695.27
Charges payées d'avance	10'583.49	9'445.07
<b>Total compte de régularisation actif</b>	<b>719'795.70</b>	<b>1'176'023.01</b>

## 7.5 Dettes

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Bénéficiaires sortants en attente de paiement	500'140.18	485'021.08
Helsana Assurances SA (collective A)	0.00	0.00
<b>Total dettes</b>	<b>500'140.18</b>	<b>485'021.08</b>

## 7.6 Compte de régularisation passif

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Versements reçus mais non attribués	937.46	0.00
Autres postes	136'259.10	125'269.39
<b>Total compte de régularisation passif</b>	<b>139'196.56</b>	<b>125'269.39</b>

## 7.7 Provisions générales

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Provision communication	10'422.25	10'704.94
Droits d'entrée fixe (max. CHF 100'000.00)	101'275.05	96'510.19
Droits d'entrée en excédent	23'446.52	19'268.89
<b>Total provisions générales</b>	<b>135'143.82</b>	<b>126'484.02</b>

Cette provision est à disposition du Conseil de Fondation en cas d'événements extraordinaires.

Le montant des droits d'entrée fixe est libellé en francs suisses (max CHF 100'000); le montant des droits d'entrée en excédent est, quant à lui, comptabilisé en euros.

Remarques:

- Nouvelle répartition comptable des Droits d'entrée (fixe / en excédent) depuis le 01.01.06.

## 7.8 Autres produits et autres charges

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Produits extraordinaires	50'501.71	0.00
Autres revenus	29'277.63	40'915.99
<b>Total autres produits</b>	<b>79'779.34</b>	<b>40'915.99</b>

Remarque:

- Autres revenus: inclut les produits de secrétariat et la participation aux frais administratifs des Rentes Genevoises

<b>Autres frais</b>	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Intérêts négatifs	5'525.49*	8'203.51*
Autres charges	0.00	596.26
Autres frais bancaires	619.66	574.50
<b>Total autres frais</b>	<b>6'145.15</b>	<b>9'374.27</b>

\* Dès 2015, introduction de taux d'intérêt négatifs sur les comptes courants fixés par la Banque Nationale Suisse (BNS). Ils représentent un coût pour l'administration qui ne peut pas être affecté aux segments. Les taux d'intérêts négatifs ont été abandonnés par la (BNS) fin septembre 2022.

## 7.9 Frais d'administration

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Salaires et charges sociales patronales	243'563.20	221'357.22
Honoraires de comptabilité	340'014.17	316'536.43
Honoraires organe de révision	35'299.80	32'441.05
Honoraires Service de surveillance des Fondations	8'658.78	8'840.92
Honoraires juridiques	17'139.11	0.00
Honoraires divers	9'105.50	7'168.48
Matériel de bureau	1'239.11	2'553.88
Fournitures de bureau	984.69	1'959.54
Frais informatiques	23'914.26	14'413.60
Frais de bureau, ports, téléphones	15'322.98	12'788.98
Frais d'imprimerie	3'922.85	2'664.56
Frais de voyage et de représentation	16'186.52	8'540.65
Frais de location	24'582.72	21'979.65
Indemnités du CF et charges sociales patronales	60'276.14	53'729.47
<b>Total frais d'administration</b>	<b>800'209.83</b>	<b>704'974.43</b>

Les frais d'administration sont exclusivement en francs suisses. Le total des frais d'administration 2021 était de CHF 760'582.82, celui de 2022 est de CHF 804'226.45.

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Par courrier du 20 décembre 2022, l'autorité de surveillance a demandé des modifications aux points 2.2, 6.5, 6.5.1 et 6.5.2 du rapport des comptes 2021. Elles ont été prises en compte dans le rapport 2022 pour les années 2021 et 2022.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

Aucune information particulière à signaler.

## 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucune information particulière à signaler.

## IVd Fiche technique au 31 décembre 2022

*(ne fait pas partie des comptes annuels)*

Adresse de l'immeuble	22, rue Merle-d'Aubigné	
Surface en m <sup>2</sup>	659 m <sup>2</sup>	
Nombre d'appartement – pièces	10 appartements de 3 pièces 15 appartements de 4 pièces 5 appartements de 5 pièces 1 appartement de 5,5 pièces 1 appartement de 6,5 pièces 1 arcade de 150 m <sup>2</sup> 1 dépôt de 42 m <sup>2</sup> au sous-sol 1 dépôt de 7.20 m <sup>2</sup> au sous-sol 1 dépôt de 27.50 m <sup>2</sup> au sous-sol 1 dépôt de 375 m <sup>2</sup> au rez	
Montant des loyers		CHF 600'918.00
Année de construction	1973	
Date d'achat	janvier 1980	
Date de sortie du régime HLM	1996	
Date et montant gros travaux	<b>Année 2022</b> Rénovation partielle appartement N°16	CHF 8'061.50
	Rénovation complète appartement N°53	CHF 53'374.00
	Solde remplacement vitres RDC	CHF 7'657.00



Valeur comptable de l'immeuble	CHF 13'500'000.00
Hypothèque	CHF 0.00
Fonds propres investis	CHF 13'500'000.00
Rendement brut (600'918.00/13'500'000.00 = 4.45 %)	CHF 600'918.00 (4.45 %)
Rendement net (avant impôts) (420'091.30/13'500'000.00 = 3.11 %)	CHF 420'091.30 (3.11 %)
Impôts	Payé directement par le propriétaire
Provision pour gros travaux	CHF 106'000.00
Provision pour impôt sur la plus-value	à déterminer par la fiduciaire de la CPIC

## Commentaire

Il est prévu une provision pour gros travaux de CHF 106'000.00 conformément au tableau des interventions pour le maintien de la valeur de l'immeuble, actualisé en 2022.

Les travaux effectués en 2022 ont consisté à la rénovation partielle de l'appartement N°16 ainsi qu'à la rénovation complète de l'appartement N°53. A cela s'est ajouté la fin du remplacement des vitrages des arcades pour un montant de CHF 7'657.00.

Le montant total débité pour les gros travaux en 2022 s'est élevé à CHF 69'092.50.

N.B. tous les montants sont indiqués en francs suisses.

## V. Rapport de l'organe de révision

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC) (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux comptes annuels**

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives aux comptes annuels**

Le Conseil de Fondation désigne pour la vérification un organe de révision. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de Fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Le Conseil de Fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées

à l'autorité de surveillance;

- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Genève, le 15 mars 2023

Stéphane Jaquet  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Elsa Ferreira Filipe  
Experte-révisseuse agréée

## VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jacques-André SCHNEIDER, Président  
p/a CPIC

Monsieur Daniel ANDRÉ, Vice-Président

+32-475 69 55 44  
da642800@gmail.com

Madame Stefka IVANOVA

+33-6 24 95 17 77  
s.ivanova@cpic.ch

Madame Anne-Marie ARBAJI-SFEIR

+33-6 31 16 85 13  
arbajanna@gmail.com

Madame Françoise LANDGRAF

+41-79 544 00 23  
Francoise.Landgraf@unige.ch

### Composition du secrétariat

Madame Anne MORNAL-NASSRALAH  
Madame Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice  
Madame Daniela ZGRAGGEN

### ADRESSE DE LA CPIC

Rue du Stand 51  
CH-1204 GENÈVE

Téléphone : +41-22 310 59 20 (matin seulement)  
E-mail : [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch)  
Internet : <http://www.cpic.ch>

Réception au bureau de la CPIC sur rendez-vous.

### ADRESSE BANCAIRE CPIC

Bénéficiaire: CPIC  
Compte du bénéficiaire (IBAN): **CH430876000008569100**  
Banque du bénéficiaire: LOMBARD ODIER & CIE SA  
Swift code LOCYCHGG  
Clearing 8760  
Réf.: « Pour compte individuel I..... au nom de ..... »



**C**aisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • CH-1204 GENÈVE

Tél.: +41 22 310 5920

e-mail: [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch) • internet: [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch)